

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314246-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 23 décembre 2022 Affiché le 26 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Max-André PICK, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

<u>Absent(e)(s)</u>: Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Partenariat financier entre le Département et Douaisis Agglo concernant les travaux de réaménagement de l'échangeur RD 650-RD 621 à Lambres-lez-Douai.

Vu le rapport DV/2022/496

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à la majorité:

- d'approuver le principe de cofinancement des travaux de réaménagement de l'échangeur RD 650/RD 621 à Lambres-lez-Douai, dont le montant est estimé, à ce stade du projet à 9,5 M € TTC (7,917 M € HT) à hauteur de 70 % par le Département du Nord et 30 % du montant HT par Douaisis Agglo, soit une participation de la Communauté d'Agglomération de 2,375 M € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier fixant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 42.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (DOUAISIS AGGLO) et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur CATHELAIN, 2° Vice-président.

Madame SANCHEZ est Vice-présidente de DOUAISIS AGGLO et Madame LUCAS en est conseillère communautaire.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CIETERS avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 46.

Au moment du vote, 41 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations: 19 Absents sans procuration: 19

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote: 60 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention: 0

Total des suffrages exprimés: 60

Majorité des suffrages exprimés: 31

Pour : 55 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste,

Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et

Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)

Contre: 5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts

Génération.s)

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation,

Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques

et de l'Achat Public,

Régis RICHARD





RAPPORT N° DV/2022/496

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 décembre 2022

<u>OBJET</u>: Partenariat financier entre le Département et Douaisis Agglo concernant les travaux de réaménagement de l'échangeur RD 650-RD 621 à Lambres-lez-Douai.

L'échangeur actuel situé entre la RD 621 et la RD 650 présente un certain nombre de défauts :

- il est complexe et peu lisible pour les usagers ;
- il peut s'avérer dangereux du fait de sa géométrie ;
- les mouvements d'échange ne sont pas adaptés ; la voie « Renault » doit notamment supporter le trafic de transit de la liaison RD 621 RD 650 ;
- l'entretien de l'échangeur est coûteux du fait de l'important linéaire de bretelles.

Afin d'améliorer cette situation, le Département du Nord et Douaisis Agglo ont engagé conjointement des études pour envisager la modification de cet échangeur, dans l'objectif de :

- le rendre plus lisible et plus sûr pour les usagers et les exploitants ;
- réduire la superficie de bretelles à entretenir en simplifiant le système d'échanges ;
- rendre à la voie « Renault » sa fonction de desserte locale ;
- maintenir l'accès vélos à l'usine Renault ;
- s'adapter à l'émergence de plusieurs projets de zones d'activités, notamment l'implantation de l'usine de batteries électriques Envision.

Une convention de partenariat a été signée par le Département et Douaisis Agglo pour la réalisation des études cofinancées à parts égales par les deux collectivités.

L'avancement des études engagées depuis 2019 permet d'envisager, dès 2023, la programmation des travaux de réaménagement de l'échangeur. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par le Département.

Des acquisitions foncières sont nécessaires pour la réalisation du projet. Elles sont actuellement menées par Douaisis Agglo.

A ce stade du projet, le coût prévisionnel des travaux envisagés est évalué à 7,917 M € HT soit 9,5 M € TTC.

Compte tenu des enjeux forts à l'échelle de l'agglomération, Douaisis Agglo a souhaité apporter sa contribution financière à la modification de cet échangeur. Ainsi ces travaux seront cofinancés à 70 % par le Département du Nord et 30% du montant HT pour Douaisis Agglo, soit une participation de la communauté d'agglomération de 2,375 M €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le principe de cofinancement des travaux de réaménagement de l'échangeur RD 650/RD 621 à Lambres-lez-Douai, dont le montant est estimé, à ce stade du projet à 9,5 M € TTC (7,917 M € HT) à hauteur de 70 % par le Département et 30 % du montant HT par Douaisis Agglo, soit une participation de la communauté d'agglomération de 2,375 M € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier fixant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux et tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP020	21003E16	33 000 000,00	3 825 586,37	9 500 000
21003OP020	21003E27			2 375 000

Valentin BELLEVAL Vice-Président